

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.194.B**

**Travaux de matérialisation du périmètre de protection immédiate (PPI) des sources de la Touvre – partie rivière – Demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne**

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 28 novembre 2025

**Secrétaire de Séance**: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

**Excusé(s)**: Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2025.12.194.B**

Rapporteur : Monsieur LAURENT

**TRAVAUX DE MATERIALISATION DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI)  
DES SOURCES DE LA TOUVRE – PARTIE RIVIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS  
AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Les sources de la Touvre, situées sur la commune de Touvre, constituent la principale ressource en eau potable du territoire de GrandAngoulême, alimentant plus de 100 000 habitants.

Classées parmi les résurgences karstiques les plus importantes de France (débit moyen: 13m<sup>3</sup>/s), elles font l'objet d'un suivi sanitaire renforcé assuré par l'agence régionale de santé (ARS) et bénéficient d'une protection réglementaire fixée par arrêté préfectoral du 11 mars 2022, définissant :

- un périmètre de protection immédiate (PPI) de 5 ha,
- un périmètre de protection rapprochée (PPR) de 7,5 ha,
- un périmètre de protection éloignée (PPE) de 507 km<sup>2</sup>.

Une clôture terrestre matérialise déjà une partie du PPI, mais la Préfecture a demandé la mise en place d'une matérialisation côté rivière, afin d'empêcher l'accès par voie fluviale au cœur des résurgences.

Le projet consiste à planter des pieux en bois imputrescible (classe IV, certifiés PEFC/FSC) sur environ 90 mètres en travers de la Touvre, afin de délimiter le PPI tout en garantissant la libre circulation de l'eau et l'intégration paysagère dans un site à forte valeur écologique et patrimoniale (Natura 2000, monument historique).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251204-2025\_12\_194B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Les travaux seront réalisés selon des méthodes douces (battage ou vibrofonçage), sous le contrôle des services et partenaires compétents (ARS, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Architecte des Bâtiments de France, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois) et en coordination étroite avec la société publique local (SPL) SEMEA, exploitant du service public de l'eau. Un plan de prévention et de sécurité sera établi ainsi qu'un plan d'alerte. Un suivi environnemental sera assuré tout au long du chantier, incluant la traçabilité des déchets.

La période de réalisation sera adaptée au régime hydraulique de la rivière, et des contraintes réglementaires (prévisionnelle périodes hautes eaux 2026, pour une durée de 2 mois maximum).

Le coût prévisionnel de l'opération, incluant les études et les travaux, est estimé à 60 000 € HT. Une demande de subvention sera présentée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La matérialisation du PPI des sources de la Touvre par cette technique (pieux bois) est une opération prioritaire pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée à plus de 100 000 habitants, protéger un site naturel et patrimonial exceptionnel et respecter les obligations réglementaires issues de l'arrêté préfectoral de 2022.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les travaux de matérialisation du périmètre de protection immédiate (PPI) des sources de la Touvre et à signer les documents afférents ;

**D'IMPUTER** les recettes au budget eau potable, chapitre 74 – Nature 748.

<b>Pour : 22</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---